

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A320

Inspection - Liaison du plancher de pressurisation
avec le longeron arrière de voilure

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A320 tous modèles certifiés et tous numéros de série n'ayant pas reçu application de la modification N° 21283 de série ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-57-1025 Révision 2.

Afin de détecter l'apparition de fissures de fatigue au raccord du plancher de pressurisation sur le longeron arrière de voilure, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

- 1) Avant accumulation de 20 000 vols, effectuer une inspection par courant de Foucault des cornières de reprise du plancher de pressurisation sur le longeron arrière de voilure, suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-57-1090.
- 2) Si aucune fissure n'est détectée, répéter l'inspection définie dans le paragraphe 1 de la présente Consigne de Navigabilité à des intervalles n'excédant pas 10 000 vols.
- 3) Si des fissures sont détectées, remplacer les cornières criquées et les voiles correspondants aux seuils indiqués dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-57-1090 et suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-57-1025 Révision 2 et répéter l'inspection définie dans le paragraphe 1 de la présente Consigne de Navigabilité à des intervalles n'excédant pas 10 000 vols sur les autres cornières.

NOTA : Les exigences de la présente Consigne de Navigabilité sont rendues caduques après remplacement de toutes les cornières et tous les voiles en accord avec le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-57-1025 Révision 2.

.../...

Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-57-1025 Révision 2
(ou toute révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-57-1090
(ou toute révision ultérieure approuvée)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 22 MARS 1997